



20200304-1

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 4 Mars 2020

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2019

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-7 et suivants, L. 2221-1 à L. 2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu la délibération SG-153 / DAC-506 portant réorganisation de la gestion des musées de la ville de Paris et création d'un établissement public des musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2019.

Par délégation, la Directrice Générale

Delphine LÉVY